



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2008.

Etaient présents : Tous les délégués en exercice sauf :

Monsieur BOYE représenté par Monsieur DEMOINERET  
Monsieur MAHAUT représenté par Monsieur FABBRI  
Monsieur VINCENT

### **Délibération Modificative n°1**

Le Conseil Communautaire après délibération et à l'unanimité a décidé de procéder à des modifications de libellés budgétaires.

### **Dotation de Solidarité Communautaire – Exercice 2008.**

Le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une dotation de solidarité envers les Communes adhérentes en fonction des critères déjà adoptés. C'est ainsi que 485.000 € ont été réservés à cet effet et seront versés en deux fois.

Adopté à l'unanimité.

### **Approbation du règlement intérieur du Conseil Communautaire.**

Le Conseil a adopté à l'unanimité son règlement intérieur institué par la réglementation en vigueur.

### ***Discussion :***

Monsieur ROSSIGNOL souhaite que « *les élus soient informés de tout ce qui se passe dans toutes les commissions et que les vice-présidents fassent un compte-rendu de leurs activités dans leurs délégations* »

Monsieur Henry LEMOINE estime « *que chaque vice-président fait son travail et qu'il n'est pas utile d'établir un compte-rendu d'activités, et en ce qui concerne les comptes-rendus de commissions il est favorable à ce que chaque membre en soit destinataire* »

### **Désignation de délégués à l'ADEVAL**

Messieurs LIGER et ALMASIO ont été désignés respectivement titulaire et suppléant pour représenter la Communauté de Communes au sein de l'ADEVAL.

Adopté à l'unanimité.

## **Désignation de délégués au sein du Conseil de Pays du Val de Lorraine.**

Messieurs LEMOINE – SOUHAIT – LIGER et MAURER ont été désignés représentants de la Communauté de Communes au sein du Conseil de Pays du Val de Lorraine.

Adopté à l'unanimité.

## **Commission de délégation de service public.**

A la suite d'une remarque de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, le Conseil Communautaire a élu à la représentation proportionnelle et au plus fort reste :

### **Membres titulaires**

- Monsieur Daniel GLOEIKLER
- Monsieur Gilbert MARCHAL
- Monsieur Gérard LIGER
- Monsieur Jean-Pierre MAURER
- Monsieur Guy SOUHAIT

### **Membre suppléants**

- M. Pascal FLEURY
- M. Guy VUEBAT
- M Christian PORTELANCE
- M Richard GEOFFROY
- Mme Gilberte KIEFFER

## **Protocole PLIE du Val de Lorraine 2008 – 2012.**

Le Conseil Communautaire a approuvé le protocole du PLIE du Val de Lorraine pour la période 2008 – 2012.

Adopté à l'unanimité.

## **OPAH – Suivi et animation.**

Suite aux résultats de la concertation préalable à la mise en place d'une OPAH qui révèle que 184 logements pourraient être réhabilités et bénéficier de subventions de l'ANAH dans un délai de 3 ans, le Conseil Communautaire a décidé :

- d'instituer une OPAH sur le territoire communautaire,
- de favoriser la production de logements conventionnés
- de participer financièrement dans la limite de 5% supplémentaire à celle de l'ANAH
- de poursuivre la campagne de ravalement de façades
- d'autoriser le Président à signer la convention d'opération d'OPAH
- d'autoriser le Président à signer également le marché qui sera établi avec le cabinet retenu
- de solliciter les subventions maxima auprès de l'ANAH et de la Région Lorraine

Adopté à l'unanimité.

### ***Discussion :***

Monsieur Marc CAVAZZANA se dit « *étonné de voir que l'on verse des subventions aux propriétaires pour rénover leur logement* »

Monsieur Henry LEMOINE précise « *que ces aides sont destinées aux personnes à faibles revenus pour permettre un meilleur cadre de vie* »

Monsieur Jean-François MOUTET confirme que cela « *concerne les logements conventionnés* ».

### **Subventions à diverses associations – Exercice 2008.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré.

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

#### **Dans le cadre de sa compétence « Chantiers d'insertion » :**

- 7.300 € à l'Association ALACA pour le soutien à la création d'entreprise

#### **Dans le cadre de sa compétence « Culture » :**

- 40.000 € pour la Mousson d'Eté
- 40.000 € pour l'Ecole de Musique Charles Boquet
- 10.000 € pour l'Ecole de Musique Charles Boquet – **(Subvention exceptionnelle pour l'achat de matériel et d'instruments)**
- 4.000 € **(subvention exceptionnelle)** pour le Centre Culturel de l'Abbaye des Prémontrés dans le cadre de l'exposition « Les presse-papiers et l'Art du Cristal au XIXème siècle »

#### **Dans le cadre de sa compétence « Communication » :**

- 300 € au profit de l'Association des Jeunes Amis des Prémontrés pour l'organisation du « Salon des Gourmandises »
- 14.000 € au profit du CS Blénod
- 4.000 € en faveur du Centre Culturel des Prémontrés

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2008.

#### **Discussion :**

Monsieur Jean BARBELIN constate « *un déphasage entre les aides destinées à la Culture et celles en faveur des entreprises* ».

Monsieur Henry LEMOINE précise que « *la subvention versée à l'Association ALACA est destinée au montage des dossiers en faveur des petites entreprises qui, le plus souvent, n'ont pas de moyens humains ou matériels.*

Monsieur Gérard LIGER que la société ALACA « *assure un suivi pendant les deux premières années les plus difficiles* ».

Monsieur Henry LEMOINE informe l'assemblée « *que cette aide concerne la période jusque fin 2008* »

Monsieur Alain ROSSIGNOL demande « *si l'on attribue une subvention à la Société Nautique qui évolue en National* »

Monsieur Henry LEMOINE répond par la négative.

Monsieur Christian PORTELANCE intervient en signalant « *qu'il faut veiller à ne pas mélanger chiffres et vocations et qu'il s'agit de soutenir l'expression culturelle* ».

### **Personnel Communautaire : Journée de solidarité.**

Le Conseil Communautaire a décidé d'effectuer la journée de solidarité en diminuant d'une journée les trois jours initialement accordés par le Président. Ainsi 2 jours supplémentaires au lieu de 3 seront accordés au personnel communautaire.

Adopté à l'unanimité.

### **Personnel Communautaire : Remboursement des frais de déplacements.**

Le Conseil Communautaire après délibération a décidé de procéder au remboursement des frais de déplacements des membres du personnel communautaire pour toutes missions, stages, formations, examens ou concours.

Adopté à l'unanimité.

### **Continuité du service public dans les transports en commun.**

Le Conseil Communautaire a décidé d'adopter le plan de transport adapté et le plan d'informations des usagers en cas de grève ou de perturbation du trafic voyageurs.

Adopté par 36 voix pour, 2 voix contre (MM. Bertelle – Rossignol), 2 abstentions (Mme Kieffer – M. Vaillant).

### **Tarifs – Transports en commun.**

Après avis favorable de la Commission « Transport »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

FIXE comme suit les nouveaux tarifs des titres de transport :

- Carte 1 voyage	1,00 €
- Carte 10 voyages	7,00 €
- Carte Liberté	9,00 €
- Carte Liberté Tarif réduit	6,20 €
- Carte actif	26,00 €
- Carte actif tarif réduit	18,00 €

PRECISE que les tarifs réduits ci-dessus concernent les catégories de voyageurs suivants :

- Familles nombreuses de 3 enfants (ou plus) de moins de 18 ans et sur présentation du livret de famille
- Personnes handicapées

DIT que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

### **Activité cinématographique.**

Le Conseil Communautaire, après délibération a décidé de modifier le libellé de l'intérêt communautaire en matière de cinéma comme suit :

- Maintien et développement de l'activité cinématographique.

Adopté à l'unanimité.

### **Légendes automnales – Tarifs**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

FIXE les différents tarifs comme suit :

Tarif plein : 6€ pour les adultes à partir de 14 ans hors Communauté de Communes

Tarif plein : 4€ pour les adultes à partir de 14 ans de la Communauté de Communes

Tarif réduit : 2€ pour les adhérents des médiathèques, allocataires du RMI, chômeurs et étudiants, Pass Culture du Conseil Général 54.

Gratuité : pour les enfants inscrits au conte de l'après-midi.

Adopté à l'unanimité

### **Festival du Conte « Les Colporteurs d'Histoire » - Tarifs.**

Le Conseil Communautaire, après délibération,

FIXE les différents tarifs comme suit :

TARIFS :

- Pass Famille (2 adultes + 2 enfants) = 12€

- Tarif plein adulte = 6€

- Tarif réduit (enfant supplémentaire

Adopté à l'unanimité

### **Règlement intérieur de la Médiathèque – Nouvelles dispositions**

Le Conseil Communautaire, après délibération

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la Médiathèque

Adopté à l'unanimité.

### ***Discussion :***

Monsieur Marc CAVAZZANA souhaite que soit ajouté « *l'interdiction d'utiliser les téléphones portables* »

### **Piscine – Nouveau Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)**

Le Conseil Communautaire, après délibération

APPROUVE le nouveau Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours

Adopté à l'unanimité.

## **Piscine Communautaire – Règlement intérieur.**

Le Conseil Communautaire, après délibération,

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la Piscine.

Adopté à l'unanimité.

## **Piscine – Tarifs des stages**

Le Conseil Communautaire, après délibération,

FIXE les différents tarifs de stages comme suit :

	Tarifs	Rémunération MNS
Stage enfants 5 jours	30 €	15 €
Stage adultes 5 jours	30 €	12 €
Stage enfants 4 jours	26 €	13 €
Stage adultes 4 jours	26 €	11 €
Stage enfants 3 jours	22 €	11 €
Stage adultes 3 jours	22 €	9 €

### ***Discussion :***

Monsieur Alain ROSSIGNOL demande « si le nombre de stagiaires est limité »

Il est précisé « que le nombre de stagiaires est limité pour les enfants mais pas pour les adultes »

Monsieur Alain ROSSIGNOL demande « que soit limité le nombre d'adultes pour des questions de sécurité »

Monsieur Henry LEMOINE précise « que les effectifs sont normaux et que l'on en parlera lors d'une prochaine réunion de la Commission Piscine »

Monsieur Jean-François MOUTET demande « si l'on paie des cotisations sociales sur la rémunération des intervenants ».

Il lui est répondu que « pour les personnels titulaires les rémunérations ne sont pas chargées ».

## **Piscine – Tarifs de la révision des formations des surveillants de baignade**

Le Conseil Communautaire, après délibération,

FIXE à 150 € le tarif concernant la révision de la formation des surveillants de baignade.

Adopté à l'unanimité.

## Tarifs – Espace Forme

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré

FIXE comme suit les nouveaux tarifs

- 21 € le stage fitness d'une journée (nouveau)
- 5 € la séance unitaire (inchangé)
- 25 € l'abonnement mensuel (au lieu de 30 €)
- 66 € l'abonnement trimestriel (nouveau)
- 120 € l'abonnement semestriel (nouveau)
- 33 € l'abonnement trimestriel fit kids ou fit ados (inchangé)

DECIDE que sur présentation d'une pièce justificative, les étudiants, lycéens, chômeurs, personnes handicapées bénéficieront des tarifs réduits suivants :

- 18 € l'abonnement mensuel
- 54 € l'abonnement trimestriel
- 108 € l'abonnement semestriel

SUPPRIME la carte de 10 séances à 27 €

CONFIRME que les comités d'entreprise continueront à bénéficier d'une réduction de 20 % sur l'achat de 100 cartes minimum au tarif normal. Leurs membres, sur présentation d'un justificatif, se verront octroyer une remise de 5% sur l'achat d'une carte.

DIT que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008

Adopté à l'unanimité

### ***Discussion :***

Monsieur ERNEWEIN demande « *ce qu'il advient des anciennes cartes* »

Monsieur Henry LEMOINE confirme « *que l'on conserve les anciennes cartes jusqu'à épuisement* ».

Monsieur Christian PORTELANCE demande « *la possibilité d'obtenir un tarif préférentiel pour les licenciés des clubs de la Communauté de Communes* »

Monsieur Henry LEMOINE rappelle « *que certains clubs ont leur matériel spécifique et qu'il ne serait pas normal que l'Espace forme réunisse les membres des clubs* »

Monsieur Alain ROSSIGNOL signale « *que l'espace forme n'est pas une complémentarité par rapport aux autres clubs, l'espace forme concerne un autre public sans pour autant obligé de faire un renforcement musculaire* »

Madame Dominique AUBERT n'est pas favorable à la suppression de la carte 10 séances.

Monsieur Marc CAVAZZANA rejoint l'avis de Madame AUBERT en précisant « *qu'il est bon que les gens découvrent la musculation avant de prendre des cartes d'abonnement* »

Monsieur Jean-François MOUTET souhaite « *que soit mis en place un tarif préférentiel pour certaines catégories de personnes notamment les personnes titulaires du RMI qui ne peuvent payer 18 € par mois* »

### **Piscine – Location aux Lycées – Tarifs**

Le Conseil Communautaire, après délibération,

FIXE à 16 € le tarif horaire d'utilisation de 2 lignes d'eau et AUTORISE le Président à signer la convention d'une durée de 3 ans avec la Région Lorraine et qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

### **Travaux divers – Avenants.**

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres

APPROUVE les avenants n°1 pour les travaux suivants :

- électricité dans les bâtiments communautaires (mise en conformité) pour une somme de 4.060,43 € TTC
- pose d'une grille à la médiathèque (mur d'enceinte) pour une somme de 1.780 € HT

#### ***Discussion :***

Monsieur Alain ROSSIGNOL demande « *pourquoi l'on effectue des travaux sur le portail de ma médiathèque* ».

Monsieur Henry LEMOINE répond « *que certaines personnes franchissent le mur pour taguer les façades ou s'adonnent à la pratique du roller et détériorent le sol en marbre* »

### **Pose de conteneurs semi enterrés – Convention avec MMH.**

Le Conseil Communautaire, après délibération,

AUTORISE le Président à signer une convention avec MMH pour le financement des travaux de mise en place de conteneurs semi enterrés à la ZAC du Breuil prévoyant notamment une participation de MMH de 20%.

Adopté à l'unanimité.

#### ***Discussion :***

Monsieur Bernard BERTELLE signale « *que ce sont encore les locataires qui vont payer des charges supplémentaires car MMH répercutera les sommes auprès de ces mêmes locataires* »

Monsieur Henry LEMOINE précise « *que ces travaux ont pour objet de diminuer la facture relative à la collecte des ordures ménagères et qu'à terme la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'en trouvera diminuée* »

Monsieur Daniel GLOEIKLER précise « *que MMH devrait en bénéficier puisque le travail du gardien sera facilité ; n'ayant plus à sortir les poubelles* »

### **Pose de conteneurs enterrés ou semi enterrés – Demande de subvention.**

Le Conseil Communautaire après délibération,

DEMANDE une subvention maximum auprès de Conseil Général et du Conseil Régional de Lorraine pour la fourniture et la pose de conteneurs enterrés ou semis enterrés dans les différentes communes. Le coût de l'opération est chiffré à 104.800 €.

Adopté à l'unanimité.

### **Exonération de la TEOM – Exercice 2009.**

Le service de collecte des ordures ménagères n'étant pas assuré dans certaines voies ou pour certains établissements industriels ou commerciaux,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'exonérer de la TEOM certains établissements au titre de l'exercice 2009.

Adopté à l'unanimité.

### ***Discussion :***

Monsieur ERNEWEIN demande « *que les noms des sociétés en question soient actualisés* »

Il lui est répondu « *que ce sont les noms qui figurent dans les rôles du foncier bâti* »

### **Conservatoire de Musique – Tarifs**

Eu égard aux nouvelles dispositions du calcul de l'impôt sur le revenu,  
Le Conseil Communautaire, après délibération,

DECIDE d'actualiser les tarifs du conservatoire communautaire Jean Wiener pour la saison 2008/2009 comme suit :

## **PUBLIC RESIDANT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE PONT A MOUSSON**

### **1) CAS GENERAL**

- Le tarif mensuel est fixé par délibération
- La participation financière est mensuelle et forfaitaire
- Le règlement des sommes dues s'effectue à chaque trimestre échu, par avis de paiement du Trésor Public.
- Le tarif mensuel est calculé en fonction d'un quotient familial (Q.F.) déterminé en fonction de l'avis d'imposition demandé lors de l'inscription. Le cas échéant, le tarif le plus élevé sera appliqué

Un abattement de 20% sera pratiqué sur le revenu fiscal de référence afin de pallier aux nouvelles dispositions de calcul de l'impôt sur le revenu.

- Le tarif est calculé sur la base d'un minimum de 32 semaines de cours dispensés par année scolaire
- En cas d'absence d'un professeur d'instrument sans possibilité de rattrapage des cours, une régularisation sera effectuée sur le dernier trimestre, sur la base d'un abattement de 25 % sur la participation mensuelle par cours non dispensé, en deçà du minimum de 32 cours annuels.
- Un abattement de 50 % sera appliqué sur le mois concerné en cas d'absence justifiée (maladie, voyage scolaire..) pour 2 semaines consécutives, 75 % pour 3 semaines consécutives...

<b>Cursus Principal Cursus Libre Cursus Adulte</b>	<b>Cursus Principal Cursus Libre Cursus Adulte</b>	<b>Cursus Adulte</b>	<b>Éveil Musical</b>
<b>Tarif pour 1 instrument</b>  (de 30 à 45 mn de cours individuel, en fonction du cycle) + formation musicale	<b>Tarif pour 2 instruments</b>  (de 30 à 45 mn de cours par instrument, en fonction du cycle) + formation musicale	<b>Tarif pour 1 instrument</b>  (1 h de cours individuel)  + formation musicale	<b>Tarif pour classe d'éveil</b>  (1 h de cours collectif)
<b>Tarif mensuel = Q.F. * 6,12 %</b>	<b>Tarif mensuel = Q.F. * 9,18 %</b>	<b>Tarif mensuel = Q.F. * 9,18 %</b>	<b>Tarif mensuel = Q.F. * 3,06 %</b>
<b>De 10,55 € à 38,41 €</b>	<b>De 15,83 € à 57,61 €</b>	<b>De 15,83 € à 57,61 €</b>	<b>De 5,28 € à 19,20 €</b>
Quotient familial = (revenu fiscal de référence 2007 / 12) * nombre de parts fiscales			

## 2) CAS PARTICULIER

Inscrit célibataire sans enfant : le calcul du tarif mensuel tien compte d'un nombre de part égal à 1,5

Remises accordées à partir d'une 2<sup>e</sup> inscription dans une même famille :

<b>Nombre d'inscrits dans une même famille</b>	<b>Abattement mensuel</b>	<b>Abattement trimestriel</b>
2 personnes	2 €	6 €
3 personnes	5 €	15 €
4 personnes	7 €	21 €
5 personnes	9 €	27 €
6 personnes et plus	11 €	33 €

Prêt d'un instrument : 56,10 € par an (forfaitaire) + entretien annuel de l'instrument.

Une réduction de 50 % du tarif mensuel est accordée pour l'inscrit suivant uniquement les cours collectifs de Formation Musicale.

Pratique de la musique d'ensemble (instrumentale ou vocale) :

- 35,70 € par an forfaitaire pour les familles non inscrites au Conservatoire
- Gratuit pour les familles ayant au moins un inscrit au Conservatoire.

Musicien Orchestre d'Harmonie : Un abattement de 50 % du tarif mensuel est accordé pour l'inscrit justifiant d'une participation assidue aux activités de l'orchestre d'harmonie

## **PUBLIC EXTERIEUR A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE PONT A MOUSSON**

### **1) CAS GENERAL**

- Le tarif mensuel est fixé par délibération
- La participation financière est mensuelle et forfaitaire
- Le règlement des sommes dues s'effectue à chaque trimestre échu, par avis de paiement du Trésor Public.
- Le tarif est calculé sur la base d'un minimum de 32 semaines de cours dispensés par année scolaire
- En cas d'absence d'un professeur d'instrument sans possibilité de rattrapage des cours, une régularisation sera effectuée sur le dernier trimestre, sur la base d'un abattement de 25 % sur la participation mensuelle par cours non dispensé, en deçà du minimum de 32 cours annuels.
- Un abattement de 50 % sera appliqué sur le mois concerné en cas d'absence justifiée (maladie, voyage scolaire..) pour 2 semaines consécutives, 75 % pour 3 semaines consécutives...

<b>Cursus Principal Cursus Libre Cursus Adulte</b>	<b>Cursus Principal Cursus Libre Cursus Adulte</b>	<b>Cursus Adulte</b>	<b>Éveil Musical</b>
<i><b>Tarif pour 1 instrument</b></i>  (de 30 à 45 mn de cours individuel, en fonction du cycle) + formation musicale	Tarif pour 2 instruments  (de 30 à 45 mn de cours par instrument, en fonction du cycle) + formation musicale	<i><b>Tarif pour 1 instrument</b></i>  (1 h de cours individuel)  + formation musicale	<b>Tarif pour classe d'éveil</b>  (1 h de cours collectif)
<b>54,57 €</b>	<b>81,60 €</b>	<b>81,60 €</b>	<b>27,54 €</b>

### **1) CAS PARTICULIER**

Remises accordées à partir d'une 2<sup>e</sup> inscription dans une même famille :

<b>Nombre d'inscrits dans une même famille</b>	<b>Abattement mensuel</b>	<b>Abattement trimestriel</b>
2 personnes	2 €	6 €
3 personnes	5 €	15 €
4 personnes	7 €	21 €
5 personnes	9 €	27 €
6 personnes et plus	11 €	33 €

Prêt d'un instrument : 56,10 € par an (forfaitaire) + entretien annuel de l'instrument.

Une réduction de 50 % du tarif mensuel est accordée pour l'inscrit suivant uniquement les cours collectifs de Formation Musicale.

Pratique de la musique d'ensemble (instrumentale ou vocale) :

- 35,70 € par an forfaitaire pour les familles non inscrites au Conservatoire
- Gratuit pour les familles ayant au moins un inscrit au Conservatoire.

Musicien Orchestre d'Harmonie : Un abattement de 50 % du tarif mensuel est accordé pour l'inscrit justifiant d'une participation assidue aux activités de l'orchestre d'harmonie

Adopté à l'unanimité

***Discussion :***

Monsieur Marc CAVAZZANA signale « *que les tarifs réclamés ne sont pas démocratiques et que c'est assez coûteux pour les pratiquants qui doivent en plus acheter du matériel, des partitions etc....* »

**BATIGERE - Réalisation de 21 logements – Les Noblets à Blénod les Pont-à-Mousson – Garantie d'emprunt.**

Le Conseil Communautaire, après délibération,

DECIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour deux emprunts que la SA Batigère de Nancy se propose de contracter pour le réalisation de 21 logements à Blénod les Pont à Mousson – Les Noblets.

AUTORISE le Président à intervenir et à signer les contrats.

Adopté à l'unanimité.

**Questions et Communications diverses.**

Monsieur le Président a donné lecture des diverses subventions accordées à la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire a pris acte d'une déclaration de la Trésorière de l'Ecole de Musique Charles Boquet après y avoir été autorisée par le Président.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée